



# COMMUNE DE VILLEMURLIN



## Guide des Services et de la vie Communale

Date de parution : Septembre 2026



# Le Conseil Municipal

Les réunions du Conseil Municipal se tiennent en moyenne tous les deux mois et sont ouvertes au public. Elles permettent de débattre des projets et des décisions concernant la commune. Les dates des séances sont affichées en mairie et annoncées dans la presse.

|                                     |                           |                                                                                          |                               |                          |
|-------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| <b>Maire</b>                        | M. GUILLEN<br>Alain       |                                                                                          | <b>Conseillère Municipale</b> | Mme ANATOLE<br>Florence  |
| <b>1ère Adjoint</b>                 | M. PORET<br>Patrick       | <b>Délégation</b> : Eau, Assainissement et travaux associés                              | <b>Conseillère Municipale</b> | Mme CHEVREAU<br>Virginie |
| <b>2ème Ajoint</b>                  | Mme RYGIELSKI<br>Maryline | <b>Délégation</b> : Social et Relations intergénérationnelles                            | <b>Conseillère Municipale</b> | Mme FREMONT<br>Géraldine |
| <b>3ème Adjoint</b>                 | M. ROLET<br>Florent       | <b>Délégation</b> : Finances, Patrimoine et travaux associés                             | <b>Conseiller Municipal</b>   | M. BERLIOZ Cyril         |
| <b>4ème Adjoint</b>                 | Mme FOIGNE<br>Jessica     | <b>Délégation</b> : Jeunesse et Animations                                               | <b>Conseillère Municipale</b> | Mme MENEAU<br>Aurélie    |
| <b>Conseiller Municipal délégué</b> | M. DEMARGER<br>Joël       | <b>Délégation</b> : Organisation et Suivi de l'équipe des employés municipaux techniques | <b>Conseiller Municipal</b>   | M. RUIZ Valentin         |
| <b>Conseiller Municipal délégué</b> | M. SOUILLET<br>Sébastien  | <b>Délégation</b> : Suivi des travaux de la lagune                                       | <b>Conseiller Municipal</b>   | M. CLEMENT<br>Christophe |
|                                     |                           |                                                                                          | <b>Conseillère Municipale</b> | Mme BODART<br>Virginie   |

# Le Personnel Communal



## **Catherine MORISSEAU - Secrétaire Générale de Mairie**

Assistante à l'équipe municipale dans les réunions et le suivi des décisions.  
Accueil du public pour tous renseignements.  
Relations avec les administrations.  
Opérations comptables, urbanisme et ressources humaines.  
Gestion de la liste électorale et du service d'état-civil.

## **Mylène SOULIER - Adjointe administrative**

Accueil du public.  
Apporte une assistance administrative à la secrétaire de mairie.  
Gestion de la liste électorale et du service d'état-civil.  
Service de l'eau et de l'assainissement.  
Communication.



## **Romain FONTAINE - Adjoint technique**

Entretien des espaces verts, tontes, tailles.  
Propreté de la commune.  
Entretien des bâtiments communaux, ainsi que du cimetière.

## **Sébastien CHAMBON - Adjoint technique**

Entretien des chemins et de la voirie.  
Entretien de tous les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.



## **Maria GONCALVES - Agent d'entretien**

Entretien des locaux communaux.  
Gestion et entretien du gîte communal.  
Entretien de l'Aire Naturelle de Loisirs.

## **Mathis BIARD - Adjoint d'animation**

Responsable du service de la garderie périscolaire, ainsi que de l'animation.



# Découvrez les services proposés par la mairie

## Les documents d'état civil et d'identité

Toutes les déclarations relatives à votre état-civil (reconnaissance avant naissance, dossiers de mariage, PACS...).



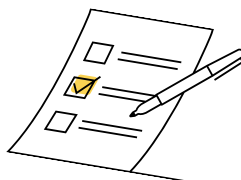
Pour votre **Carte Nationale d'Identité** et / ou votre **Passeport Biométrique**, prendre rendez-vous auprès des communes équipées de dispositifs de recueil : Sully-sur-Loire, Dampierre-en-Burly, Gien, Châteauneuf-sur-Loire ....

Les prises de rendez-vous sont possibles en ligne sur les sites des mairies concernées.

Il est recommandé d'effectuer votre **pré-demande** en ligne sur l'**ANTS (ants.gouv.fr)** avant votre rendez-vous en mairie. Cette démarche permet de réduire le temps de traitement de votre dossier lors du dépôt de votre demande de carte nationale d'identité ou de passeport. À l'issue de la pré-demande, pensez à conserver votre numéro de pré-demande ou votre QR code, qui vous seront demandés lors de votre rendez-vous.

## Les divers formulaires à obtenir auprès de la Mairie :

- Déclaration d'animaux dangereux
- Déclaration de piégeage
- Attestation d'accueil
- Législation de signature



## La liste électorale

L'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique. Pour pouvoir voter dans votre nouvelle commune, il est nécessaire de [vous inscrire](#).

Munissez-vous de votre **carte d'identité**, d'un **justificatif de domicile** et, éventuellement, de votre **ancienne carte d'électeur**.

Vous pouvez effectuer votre inscription sur **service-public.fr**.

Vous pouvez également vérifier votre situation électorale sur

 **situation.elections.interieur.gouv.fr**

## Le Recensement Militaire

Les jeunes (garçons et filles) doivent se faire recenser à 16 ans, dans le mois de leur anniversaire, à la Mairie de leur domicile.

Une **attestation de recensement** leur sera remise.



## L'Urbanisme : Les règles à connaître

La commune est dotée d'un **PLU** (Plan Local d'Urbanisme). Un **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est également en cours d'élaboration.

Certains travaux et aménagements sont soumis à autorisation et doivent être précédés de l'obtention soit :

- **Du permis de construire**
- **Du permis de démolir**
- **Du permis d'aménager**
- **D'une déclaration préalable**

C'est la nature, l'importance et la localisation de votre projet qui détermine le type de formalité auquel il doit être soumis.

Renseignez-vous à la Mairie ou sur le site



[valdesully.fr/urbanisme](http://valdesully.fr/urbanisme)

## Affaires Sociales

La commune accompagne ses habitants à travers différentes actions :

- **Colis de Noël** pour nos anciens
- **Aides** ponctuelles aux personnes en difficulté
- **Évènements climatiques** : dispositif de prévention et d'accompagnement des personnes vulnérables lors des fortes chaleurs et grand froid

Les personnes souhaitant bénéficier d'un suivi pendant les épisodes de canicule ou de grand froid peuvent s'inscrire sur le registre communal disponible en mairie (inscription volontaire et confidentiel).



### Les services d'eau potable et d'assainissement collectif

Ils sont assurés par la Mairie, vous pouvez retrouver le **contrat d'abonnement** sur le site [villemurlin.fr](http://villemurlin.fr)

#### Signalez votre arrivée ou votre départ

- Demande d'ouverture ou de fermeture de compteur
- Relève des compteurs et facturation
- Résultats d'analyse eau potable
- Rapport annuel sur les services d'eau et d'assainissement

## Les locations de salles

Pour vos fêtes, repas de famille, anniversaires, réunions ou tout autre événement, la commune met à votre disposition la salle polyvalente et la salle de réunions.

Les **tarifs, le contrat de location et le règlement** sont consultables en mairie ou sur le site [villemurlin.fr](http://villemurlin.fr).

# Services Gratuits

## Opérations Tranquillité Vacances

Dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances, la police intercommunale et la gendarmerie assurent une **surveillance régulière** des habitations dont les occupants sont temporairement absents.

Pour bénéficier de ce service gratuit ou obtenir des renseignements, contactez la **Police Intercommunale** au **02 38 35 30 89** ou compléter un formulaire d'inscription en ligne, comprenant votre adresse et numéro de téléphone.

 [valdesully.fr/operation-transquilite-vacances](http://valdesully.fr/operation-transquilite-vacances)

## Lecture en libre accès

Des livres sont disponibles sous l'abri-bus de la place de l'Église.

**Empruntez, lisez, rapportez ou échangez** vos ouvrages en toute liberté.

## Peintures des échelles bleues



Afin de préserver l'identité et l'harmonie du village, la commune met gratuitement à disposition la **peinture bleue destinée aux échelles**. Les habitants peuvent en faire la demande auprès de la mairie.

## Service en Mairie

La mairie met gratuitement à la disposition des habitants :

- un service de **photocopies**



## Point Historique : Les échelles bleues

Les échelles bleues font partie du patrimoine et de l'identité de notre village. Elles ornent de nombreuses maisons et bâtiments communaux et sont chaque année décorées par les habitants à l'occasion de notre fête du village.

Autrefois, ces échelles permettaient d'accéder aux greniers où étaient stockés le fourrage et le bois de chauffage. Les charrons, qui fabriquaient notamment les voitures à bestiaux, confectionnaient également les échelles. La tradition raconte qu'ils ne disposaient que d'un seul pot de peinture : du bleu, une couleur réputée pour éloigner les insectes.

Peu à peu, les échelles bleues ont disparu. En 2005, à l'occasion du passage de la fête Berdigne-Berdogne, cette tradition a été remise à l'honneur. Depuis, les échelles bleues sont redevenues un symbole incontournable de notre village.

Chaque année, la Fête des Échelles Bleues se déroule le dernier week-end de septembre, faisant vivre cette tradition chère aux habitants de notre village.



# Ordures Ménagères et Tri sélectif

La collecte des ordures ménagères et la gestion du tri sélectif sont assurées par le **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères** (SICTOM) de la région de Châteauneuf-sur-Loire.

Lors de votre emménagement, pensez à effectuer votre déclaration de nouvel arrivant afin de bénéficier des services de collecte. Le formulaire est disponible sur le site du SICTOM :



[www.sictom-chateauneuf.fr](http://www.sictom-chateauneuf.fr)

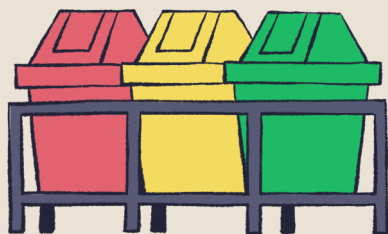


[sictom@sictom-chateauneuf.fr](mailto:sictom@sictom-chateauneuf.fr)

Chaque foyer doit obligatoirement être équipé d'au moins un bac de collecte adapté ou disposer d'une carte d'accès à la colonne d'ordures ménagères (Impasse de la seiglerie), selon le dispositif mis en place avec le SICTOM.

La collecte des **ordures ménagères** a lieu tous les **mardis en semaine paire** et les poubelles de **tri sélectif** jaunes tous les **mardis en semaine impaire**.

Des conteneurs pour le verre sont à votre disposition à proximité de la Mairie et place de La Seiglerie.



## Horaires des déchèteries les plus proches :

### Cerdon

- Mardi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h
- Vendredi : 13 h à 17 h
- Samedi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h

### Sully-sur-Loire

- Mardi, mercredi et vendredi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h
- Jeudi : 13 h à 17 h
- Samedi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h

## L'entretien des Rues

Le balayage de la voie publique est assuré par un véhicule spécialisé le premier mercredi des mois de **Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre et Novembre**.

Afin de garantir un nettoyage efficace des rues, les **véhicules doivent être déplacés** lors de cette intervention.

L'entretien des trottoirs incombe aux riverains, qui sont invités à veiller à leur propreté et à leur sécurité, notamment par le salage en cas de gel, la tonte des abords et le désherbage....

# Règles de vie à respecter

## Les Animaux

Le respect de quelques règles simples permet de préserver le bien-être de tous.

Vos obligations :

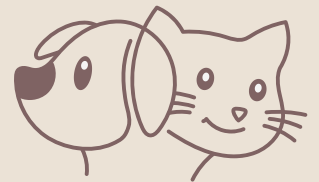
- Faire **identifier** votre animal de compagnie
- Détenir un **permis de détention** pour les chiens de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> catégorie
- **Déclarer les volailles** (basse-cour) et les autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur

À ne pas faire :

- Laisser votre chien divaguer
- Laisser les déjections de votre animal sur la voie publique



Pensez à **actualiser vos coordonnées** sur icad, afin qu'en cas de perte de l'animal nous puissions l'identifier et vous contactez.



## Propreté du village

Pour préserver la propreté et le cadre de vie de tous, chacun est invité à respecter les espaces publics.

- **Ne pas déposer** de sacs ou d'encombrants à côté des conteneurs
- **Ramasser** les déjections de son animal
- **Ne pas abandonner** de déchets dans la nature



Par **délibération du Conseil municipal** en date du 24 février 2026, une procédure administrative a été mise en place à l'encontre des auteurs de dépôts sauvages, avec l'**application d'une amende** forfaitaire de 300 € par m<sup>3</sup> de déchets déposés.

## Nuisances sonores

Conformément à un arrêté municipal, les travaux de bricolage et de jardinage susceptibles de générer du bruit sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

- **Du lundi au vendredi** : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- **Le samedi** : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **Les dimanches et jours fériés** : de 10h00 à 12h00

**Merci de respecter ces horaires afin de préserver la tranquillité du voisinage.**



# Commerçants



## Épi service : épicerie



**Lundi** de 10h00 à 13h00 et  
de 14h30 à 21h

**Du Mardi au Dimanche** de 7h30 à 13h et  
de 14h30 à 21h

📍 **40 Place de l'Église, 45600 Villemurlin**  
☎ **02 38 36 60 81**

## La Poste

**Relais poste** à l'épicerie : toutes les opérations postales sont possibles, à l'exception du dépôt d'espèces et de chèques.



**Boîtes aux lettres** : levée tous les jours à 12h, sauf le dimanche.

## Le Vêti-Troc

Vous souhaitez donner des vêtements ou en trouver de nouveaux ?

Le Vêti-Troc est un service entièrement gratuit.

Les bénévoles vous accueillent tous **les 1er et 3e samedis de chaque mois, de 10 h à 12 h.**

📍 **local au 1 bis place de l'église**



## Lil Ink Tattoo

Tatouages et Piercing

**Du Lundi au Samedi** de 10h00 à 17h00  
Fermeture le Dimanche

📍 **19 Rue de la Gare, 45600 Villemurlin**  
☎ **06 03 55 17 26**

📷 **@lil\_inktattoo**

# Découvrir Villemurlin

## Randonnées

Plusieurs circuits permettent de découvrir la commune et ses alentours :

- Le Sentier des Chouettes
- Proche des chevaux
- À la rencontre du gibier
- les Chemins solognots à travers forêts, étangs et paysages naturels



## Circuit en Vélo

Une boucle de 32 kms, pour découvrir le village, ses paysages solognots, les Échelles Bleues, le parcours des Chouettes et la Méridienne Verte.



## Parcours découverte "Les Échelles Bleues"

Une balade ludique avec énigmes pour découvrir l'histoire, le patrimoine et la légende du village.



## Parcours de santé

Un espace en plein air équipé d'agrès ainsi que le City Stade, accessibles à tous pour pratiquer une activité physique. Les plans des différents parcours sont disponibles en mairie.



## Découverte sur l'histoire et la faune



Parcours  
Villemurlin

Découvrez tout le charme de cette commune de Sologne au cours d'une aventure captivante. En téléchargeant **l'application Baludik**, vous irez d'indices en défis : les surprises rythmeront votre balade et motiveront vos enfants.





## Aire Naturelle des Farnaults

Située dans un cadre verdoyant et paisible, l'Aire Naturelle des Farnaults vous accueille **du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre**.

L'aire dispose de **10 emplacements** destinés aux campeurs en quête de calme et de nature, à proximité des services et des sentiers de découverte de la commune.

Réservations et renseignements :

☎ **06 64 34 94 77**

## Gîte Communal "Les Échelles Bleues"

Situé au **1 place de l'Église**, au cœur du village, le gîte communal « Les Échelles Bleues », classé 2 épis Gîtes de France, peut accueillir **jusqu'à 4 personnes**.

Il constitue un point de départ idéal pour découvrir la Sologne et les sites touristiques des environs.



Les réservations sont assurées par Gîtes de France.

☎ **09 78 35 01 65**

🌐 [www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com)

Lors de votre réservation, pensez à préciser que vous venez de la part de la mairie de Villemurlin. Cette simple information permet d'éviter des frais de dossier à la commune.

## ✿ Point Historique



**La borne de l'observatoire de Paris**

### La borne de l'Observatoire de Paris

Villemurlin a la particularité d'être traversé par le méridien de Paris, cette ligne imaginaire reliant Dunkerque à Barcelone. Son tracé fut défini au XVII<sup>e</sup> siècle par les astronomes de l'Académie des Sciences à partir de l'Observatoire de Paris.

Une borne en pierre, située rue de la Gare, témoigne de cette histoire. Haute d'environ 85 cm, elle porte l'inscription « Méridienne de l'Observatoire de Paris ». Installée au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle rappelle les grands travaux scientifiques entrepris pour mesurer le territoire et déterminer avec précision la longueur du mètre.

### La borne de la Méridienne Verte

À l'occasion de l'an 2000, le projet de la Méridienne Verte, imaginé par l'architecte Paul Chemetov, est venu remettre en lumière le tracé historique du méridien de Paris. Des arbres et des bornes matérialisent son parcours à travers la France.

À Villemurlin, la borne située au clos meunier rappelle que notre commune se trouve sur cette ligne historique, véritable trait d'union entre le nord et le sud de la France.



**La borne de la méridienne verte**

## La Communication

Pour rester informé de la vie de la commune, plusieurs moyens de communication sont à votre disposition :

- Les **panneaux d'affichage** installés à la mairie, au gîte, sous l'abribus de l'école et à l'épicerie diffusent les informations officielles ainsi que les annonces des événements et festivités.



- L'application **Intramuros**, à télécharger sur votre téléphone, vous permet de recevoir les actualités de la commune en temps réel.
- Le **site internet** villemurlin.fr met à votre disposition les documents administratifs, les informations pratiques et les publications officielles de la commune.
- La **page Facebook** @communedevillemurlin vous informe de l'actualité communale et propose également une galerie de photos retraçant les événements de la vie locale.
- Tous les deux mois, retrouvez la **Lettre de Villemurlin** dans vos boîtes aux lettres. Vous y découvrirez toutes les informations et actualités de votre commune.

## Les Associations

La vie associative occupe une place importante à Villemurlin. Grâce à l'implication des bénévoles, les associations participent au dynamisme de la commune, favorisent les rencontres et proposent des activités variées dans les domaines du sport, des loisirs, de la culture et de la convivialité.

Elles contribuent au bien vivre ensemble et rythment la vie locale tout au long de l'année par leurs activités et leurs manifestations.

Retrouvez l'ensemble des associations de la commune, leurs activités et leurs coordonnées pratiques sur l'application IntraMuros :

 <https://www.intramuros.org/villemurlin/associations>



### L'église Saint-Pierre de Villemurlin

Au cœur du village, l'église Saint-Pierre accueille les célébrations religieuses organisées dans le cadre de la paroisse dont dépend Villemurlin.

Pour connaître les horaires des messes et les informations paroissiales à jour, vous pouvez contacter le presbytère de Sully-sur-Loire :

**Presbytère de Sully-sur-Loire**  
 **5 place Maurice de Sully**

 **02 38 36 25 51**

### Point historique : les Croix des Chemins

Ces croix qui limitent un bien privé ou communal, étaient aussi des poteaux indicateurs sur les routes de pèlerinage. Nous en avons recensé 8 sur notre commune.



# La Scolarité de vos enfants



## La scolarité

**L'inscription s'effectue auprès des directeurs d'école.**

Les cours ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



**L'École d'ISDES** accueille les plus petits dans ses deux sections de maternelle : petite section et moyenne section.

📍 **20 Grande Rue, 45620 Isdes**

☎ **06 95 49 13 61**

**L'École primaire de Vannes-sur-Cosson** accueille les classes de CE2, CM1 et CM2.

📍 **18 route de Tigy, 45510 Vannes-sur-Cosson**

☎ **07 66 92 41 75**

**L'École de Villemurlin** accueille la grande section. Puis les classes de CP et CE1.

📍 **21 rue de la gare, 45600 Villemurlin**

☎ **06 98 93 24 21**

**Le SIRIS (Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire)** assure la gestion de la scolarité des enfants de la maternelle au CM2. Il regroupe les écoles des communes d'Isdes, de Vannes-sur-Cosson et de Villemurlin.

Le **transport scolaire** est assuré par autocar au départ de chaque commune. Un restaurant scolaire accueille également les élèves dans chacun des trois villages.

### Contact du SIRIS

📍 20 route de Tigy, 45510 Vannes-sur-Cosson

☎ **02 38 86 90 42**

✉ **siris.ivv45@wanadoo.fr**

### Transport scolaire Rémi

Renseignements et inscriptions

☎ **08 00 10 18 18**



# Accompagnement des Familles

## La garderie périscolaire

La commune de Villemurlin met à disposition un service de garderie périscolaire destiné aux enfants scolarisés au sein du regroupement scolaire Isdes, Vannes-sur-Cosson et Villemurlin.



La garderie fonctionne uniquement **pendant les périodes scolaires**, les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- le matin : de 07h15 à 09h00
- le soir : de 16h35 à 18h30

L'inscription est obligatoire. Un dossier d'inscription, accompagné d'une attestation d'assurance, doit être déposé en mairie avant toute fréquentation.

Pour connaître les tarifs, les modalités d'inscription ou obtenir tout renseignement complémentaire, contactez la mairie de Villemurlin ou sur le site internet.



02 38 31 05 80



villemurlin.fr



## Mam des p'tits Gnomes

La Maison d'Assistants Maternels (MAM) « **Des P'tits Gnomes** » accueille les jeunes enfants dans un environnement chaleureux, sécurisé et adapté à leurs besoins.

Elle peut accueillir **jusqu'à 8 enfants, âgés de 2 mois à 7 ans**, encadrés par deux assistantes maternelles agréées.

La MAM propose un accueil favorisant le **bien-être, l'éveil et la socialisation** des enfants, dans le respect du rythme et des besoins de chacun. Des activités adaptées à leur âge leur permettent de découvrir, jouer, expérimenter et gagner progressivement en autonomie.

Pour accompagner au mieux les familles dans leur organisation quotidienne, « Des P'tits Gnomes » est ouverte **du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 19 h 00**.



lesptitsgnomes@gmail.com



38 places de l'église, 45600 Villemurlin

## L'accueil de loisirs

Un accueil de loisirs est proposé aux enfants les **mercredis pendant les périodes scolaires**. Il fonctionne également la première semaine des petites vacances scolaires (Toussaint, hiver et printemps) ainsi que durant la première quinzaine de juillet.

Les enfants sont accueillis dans un cadre adapté, avec des activités variées : jeux, ateliers créatifs, activités sportives, sorties et animations.



**Les modalités d'inscription, les réservations, les tarifs et le programme des activités** sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes du Val de Sully.

 [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr)

 [secretariat.enfance@valdesully.fr](mailto:secretariat.enfance@valdesully.fr)

## L'animation de 6 à 17 ans

Le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes du Val de Sully propose tout au long de l'année des animations et activités **destinées aux jeunes de 6 à 17 ans**.

Ces temps d'animation offrent aux enfants et aux adolescents l'occasion de se retrouver, partager des moments conviviaux et découvrir de nouvelles activités. **Selon les périodes**, différents projets peuvent être proposés : activités sportives, créatives et culturelles, jeux, sorties, activités de plein air ou animations thématiques.

Les activités sont conçues pour favoriser l'autonomie, la créativité, la découverte et la vie en collectivité, tout en permettant à chaque jeune de participer selon ses envies et ses centres d'intérêt.



**Pour connaître les activités proposées, les dates, les modalités d'inscription et les programmes**, les familles peuvent contacter directement le service Enfance-Jeunesse.

 **06 47 49 31 52**

 [secretariat.enfance@valdesully.fr](mailto:secretariat.enfance@valdesully.fr)

## Aires de jeux à Villemurlin



**L'aire naturelle des Farnaults**, située à proximité de l'étang, propose des jeux pour enfants ainsi qu'un terrain multisports. Une autre aire de jeux est également accessible impasse de la Seiglerie.

Ces espaces offrent aux familles des lieux agréables pour jouer, se divertir et profiter du plein air.



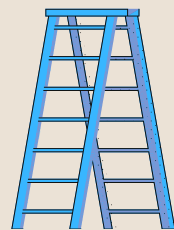
# La Mairie

**Secrétariat de Mairie est ouvert :**

Lundi de 16h00 à 18h30

Mercredi de 9h30 à 11h30

Vendredi de 16h00 à 18h30



**Vous pouvez effectuer vos demandes par mail.**

 [mairie@villemurlin.fr](mailto:mairie@villemurlin.fr)



Email : [mairie@villemurlin.fr](mailto:mairie@villemurlin.fr)



Site : [www.villemurlin.fr](http://www.villemurlin.fr)



Facebook : [@communedevillemurlin](https://www.facebook.com/communedevillemurlin)



Application : **Intra-muros**



**Mairie de Villemurlin**

8 Route de Cerdon  
45600 Villemurlin



Téléphone : **02 38 36 25 12**